

Editorial

La course effrénée vers une ZLEC

L'Afrique s'est lancée dans une course qui laisse fort à désirer pour mettre sur pied une Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC). En effet, les processus conduisant à cette mise en place n'ont pas été suffisamment transparents, participatifs ou inclusifs. Les discussions menées au niveau national et la participation des groupes de la société civile ont été peu satisfaisantes car, les citoyens 'principaux' bénéficiaires de la ZLEC n'ont jusque-là pas eu l'opportunité de contribuer de manière significative aux processus actuellement en place. Les structures impliquées dans la ZLEC offrent très peu d'espace pour la participation de ces groupes ou de celle du secteur privé. Les seules possibilités qui existent à présent ne sont que des consultations épisodiques avec des groupes hors des structures de négociation. Cette disposition ne favorisera pas l'appui des citoyens à la ZLEC.

Par ailleurs, au regard de l'agenda actuel des négociations, la ZLEC semble privilégier la libéralisation des tarifs et la déréglementation des services. Les possibilités pour créer une interface entre ces questions et les autres mesures de politique requises en vue d'assurer une contribution effective de la ZLEC au programme global de transformation structurelle et d'intégration qui constitue le nœud du Plan d'action de Lagos et du Traité d'Abuja sont limitées. Même les questions identifiées comme Groupes d'actions prioritaires du Plan d'action adopté lors d'une réunion de l'Union Africaine en 2012 à savoir: « la politique commerciale, le financement du commerce, les infrastructures, les informations commerciales et l'intégration des marchés de facteurs sont à peine prises en compte.

Une ZLEC qui ne prend en compte ces éléments axés sur les aspects liés à la productivité des économies africaines ne réussira qu'à créer un géant marché africain qui n'offre presque pas de produits africains. Toujours dans le même ordre d'idée et en raison des accords existants entre l'Afrique et le reste du monde, en l'occurrence, l'APE signé avec l'Europe, la ZLEC ne fera que faciliter la circulation des produits importés d'Europe et d'autres régions du monde sur le continent. En outre, comme il a été noté dans l'article '*Les Défis de la ZLEC alors que l'Afrique se précipite pour établir la Zone de Libre d'Echange (page 5)*', de nombreux défis rendent la date butoir de 2017 irréaliste. La probabilité qu'elle soit respectée est par conséquent faible. Par ailleurs, en dehors de la myriade de processus par lesquels les Etats Membres sont censés passer pour la mise en place de la ZLEC, les niveaux variables en matière d'expertise et de développement ainsi que la date butoir de 2017 présentent un agenda vertigineux qui, même avec toute la bonne volonté et intention

des Etats Membres, ne peut être réalisé. De plus, la plupart des Gouvernements Africains peinent à mettre en application les différents accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux; une tâche déjà trop énorme pour eux, en raison des ressources humaines et financières limitées dont ils disposent. Cela ne fait aucun doute, les gouvernements africains ont une lourde tâche à accomplir avec la négociation et la ratification de ces accords commerciaux. Les expériences avec l'APE, l'AGOA et l'OMC entre autres en disent long. Le calendrier est à tout point de vue utopique.'

La question des Commissions économiques régionales (CER) a soulevé une autre série de préoccupations relatives à la cohérence entre une ultime ZLEC et les initiatives commerciales et d'intégration des marchés existantes dans les différentes régions africaines. Premièrement, les CER en elles-mêmes ne sont pas parties aux négociations. Cela induit des questions d'harmonisation des politiques des CER et celles qui sont en cours de négociation dans le cadre de la ZLEC. Ce qui est encore plus important, c'est que la ZLEC en tant qu'accord de libre échange est à un niveau d'intégration inférieur à celui de l'union douanière déjà en place dans certaines régions, notamment en Afrique de l'Ouest et dans la CAE avec leurs tarifs extérieurs communs. D'autres CER telles que la CEEAC (Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale) et l'Union du Maghreb Arabe n'en sont pas encore là. La question est de savoir quand et comment les CER pourront harmoniser ces différents niveaux de préparation avant l'introduction de la ZLEC?

Une question plus fondamentale est celle de savoir comment la ZLEC, un accord de moindre envergure à l'échelle continentale, peut être harmonisé avec des accords régionaux bien plus avancés sans paralyser l'élan qu'ils ont pris. La question est d'autant plus justifiée que le Traité d'Abuja devait emmener les processus continentaux à renforcer et améliorer les progrès déjà réalisés au plan régional. Tout ceci s'ajoute aux difficultés auxquelles les CER elles-mêmes sont confrontées par rapport à leur propre programme et les défis liés au maintien des politiques qu'elles ont déjà adoptées. Autrement dit, de diverses régions sont impliquées dans des efforts économiques régionaux différents avec des dynamiques différents.

En effet, si elle est conceptualisée et mise en œuvre de manière efficace, la ZLEC peut contribuer à l'intégration économique de l'Afrique et aider le continent ainsi que ses économies à relever les défis de l'ordre mondial dont les déséquilibres entravent le développement à long-terme des dites économies. Toutefois, à en juger par les évolutions, il est probable que la ZLEC en fin de compte intègre l'Afrique au reste du monde. Il s'agit-là d'un tout autre genre d'intégration régionale – le régionalisme ouvert prôné par la Banque mondiale et ses acolytes.

Les défis de la ZLEC à mesure que l'Afrique se précipite pour établir une Zone de Libre Echange

Pour ne pas rester à la traîne dans la course mondiale aux marchés, l'Afrique s'efforce également de consolider son propre marché avec l'établissement de la Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) d'ici 2017. Alors que s'approche la date butoir, il devient de plus en plus évident pour certains que telle qu'elle se présente aujourd'hui, sans même mentionner le délai irréaliste imparti, la ZLEC ne saurait être la réponse aux problèmes de développement de l'Afrique, écrit ***Cornelius Adedze**

Les défis majeurs qui confrontent le projet africain de mettre en place une Zone de Libre Echange Continentale (ZLEC) ont été récemment discutés lors d'un colloque organisé à Accra au Ghana par Third World Network Africa en collaboration avec le Centre africain pour les politiques commerciales (CAPC), la CEA et la Commission de l'Union Africaine (CUA) sur « la Zone de Libre Echange Continentale: les Défis internes et les Menaces externes »

La ZLEC vise à accélérer la mise en œuvre programme séculaire d'intégration et de développement de l'Afrique. Elle offre également au continent l'opportunité de redresser les faiblesses des économies africaines au sein de l'ordre économique mondial; lesquelles faiblesses sont aggravées par les déséquilibres au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce et d'autres accords commerciaux multilatéraux et bilatéraux. Telle est l'ambition des responsables de la mise en œuvre de la ZLEC qui ont fixé la date butoir de 2017 pour sa concrétisation lors d'un sommet de l'Union africaine en janvier 2012.

L'objectif général de la ZLEC est de créer un marché continental unique des biens et des services, favorisant la libre circulation des entrepreneurs et des investissements en vue d'aboutir à l'établissement d'une Union Douanière Continentale. Cet objectif doit être réalisé à travers une meilleure harmonisation et coordination de la libéralisation des échanges, la facilitation des régimes et des instruments commerciaux dans les différentes communautés économiques régionales et en Afrique en général. Il est souhaitable que les problèmes d'adhésion multiple et chevauchante à des CER ainsi que les processus d'intégration régionale et continentale puissent, par la même occasion, être résolus pour les uns et accélérés pour les autres. La ZLEC doit également accroître la compétitivité des industries et des entreprises en général grâce aux opportunités qu'elle offre pour la production d'échelle, l'accès à un marché élargi et une distribution plus équitable des ressources.

C'est dans ce contexte d'accélération du processus devant aboutir à la ZLEC, que s'est tenu le colloque qui a permis aux membres du Réseau d'Afrique sur le Commerce et d'autres OSC venant des quatre coins de l'Afrique ainsi qu'aux officiels du Centre africain pour les politiques commerciales, de la CUA, de la CNUCED et du Centre du Sud de partager leurs connaissances, de réfléchir et de tenir des discussions sur la ZLEC et des questions commerciales connexes. Les présentations ont entre autres porté sur « l'Afrique dans le paysage en pleine évolution des relations commerciales mondiales », « Les menaces des accords mégas régionaux: APE, AGOA, TTP et l'Afrique », « l'Agenda de la ZLEC, l'agriculture et la transition agraire », « la ZLEC et la politique industrielle: les Minéraux et la VMA », « La facilitation du commerce et la ZLEC », « Les intérêts économiques et politiques mondiaux » et « La région africaine et le repositionnement national ».

L'idée d'un marché commun pour le continent est l'un des éléments déterminants de la quête de l'Afrique post coloniale d'un continent uni, un objectif qu'elle peine cependant à réaliser. Diverses tentatives pour réaliser ce rêve ont été entreprises au fil des années sans succès. Présentement, la ZLEC est vantée comme 'l'initiative phare dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine... un effort majeur pour stimuler le commerce intra-africain, consolider les marchés africains et renforcer l'intégration régionale'. Dans son discours liminaire lors du colloque d'Accra, le coordinateur du CAPC, Dr David Luke a mis exergue le potentiel positif de la ZLEC. A son avis, elle a 'la potentialité de contribuer de manière significative à la croissance économique durable, au développement des infrastructures, à la création d'emploi, à la réduction de la pauvreté, à l'investissement local et étranger direct traçant ainsi la voie vers la transformation structurelle et le développement industriel'. Dr. Luke a ajouté que « le progrès en matière d'aspirations de l'Agenda 2063 vers la réalisation de « l'Afrique que nous voulons » repose sur la nécessité de changer les pratiques commerciales de l'Afrique car elles ont une conséquence profonde sur la production, l'investissement, l'entreprise, l'innovation et le développement durable ».

L'Afrique est un continent impatient de réaliser en cinq ans ce qu'elle n'a pas été capable d'accomplir pendant plus de cinq décennies. Le commerce intra-africain demeure faible et ne représente qu'un taux négligeable de 12 pourcent de ses échanges. Le taux le plus faible, dit-on, de toutes les régions du monde. Ceux de l'Amérique latine, de l'ASEAN, de l'UE et l'Amérique du nord se situent à plus de 40%. Avec une population de plus de 1,3 milliards d'habitants (au deuxième rang mondial d'un point de vue régionale) et un PIB de plus de 30 milliards de dollars EU, l'Afrique est bien placée pour tirer parti d'un marché consolidé, fourni et approvisionné en marchandises produites sur le continent. Le but recherché à travers

l'adoption de la ZLEC en 2017 est de faire passer le volume du commerce intra-africain à 22 pourcent d'ici 2022. Cela permettra également de contrebalancer la part faible de l'Afrique (4 pour cent) dans le commerce mondial.

En expliquant le caractère urgent de la mise en place de la ZLEC. Dr. Luke a fait allusion à une étude du CAPC qui indique que « plus de 80 pourcent des exportations de l'Afrique vers le reste du monde consiste principalement en produits non transformés et près de 40 pourcent des exportations intra-africaines sont des produits transformés ». D'après lui, cette situation vient justifier le bien-fondé de la mise en place de la ZLEC car, elle a la potentialité d'accélérer la transformation structurelle de l'Afrique. Le coordinateur du CAPC a toutefois prévenu que l'augmentation des échanges commerciaux intra-africains ne sera véritablement soutenue que si la mise en œuvre la ZLEC s'accompagne de meilleures mesures de facilitation du commerce, y compris de discipline en matière de barrières non tarifaires. A son avis, la ZLEC peut servir de catalyseur à la transformation économique de l'Afrique, car elle pourra pousser les entrepreneurs africains à s'approvisionner en matières premières, en biens et services intermédiaires sur le continent et à exporter vers les marchés voisins augmentant de ce fait la productivité et la compétitivité. Il a attiré l'attention sur l'adoption de l'Initiative pour Stimuler le commerce intra-africain (BIAT) lors d'un sommet de l'UA en 2012. Le BIAT identifie sept groupes de priorités– l'intégration des marchés, les capacités de production, les infrastructures liées au commerce, les informations commerciales, le financement du commerce, la facilitation du commerce et la mobilité des facteurs. Ces groupes sont essentiels pour avancer dans la marche vers l'établissement de la ZLEC.

Dans le contexte des efforts en vue d'une intégration régionale, les différentes commissions économiques régionales, CER, avaient pour tâche de mettre en place les éléments constructifs du processus. La SADC, le COMESA et la CEA ont à des degrés différents mis sur pied des Zones de Libre Echange. Conformément au Traité d'Abuja de 1991, une Communauté économique africaine doit être établie d'ici 2025.

Au fil des années, les CER ont réalisé des progrès variables en ce qui concerne la libéralisation des échanges entre les Etats membres. Les Zones de libre-échange (ZLE) sont opérationnelles au sein de la COMESA et de la CAE. La SADC, la CEEAC (Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale) et de la CEDEAO leur emboîtent le pas. L'Union du Maghreb arabe (UMA) est confrontée au défi de mettre en place un régime de commerce régional après la signature des accords de libre-échange entre l'EU ses Etats membres.

La nature et les processus de mise en place de la ZLEC ont constitué les deux préoccupations majeures des participants issus des OSC lors du colloque d'Accra. La question qui a été soulevée à plusieurs reprises est celle de savoir si la ZLEC ne risque pas simplement de consolider l'accès facile des produits étrangers aux marchés africains. Leurs préoccupations étaient fondées sur le fait que, la ZLEC dans sa forme actuelle ne semble pas être en conformité avec la transformation structurelle de l'Afrique. Elle semble plutôt être un retour à la libéralisation tarifaire visant à faciliter le commerce à travers le continent, situation dont tous, Africain ou étranger pourraient bénéficier.

La question de savoir dans quelle mesure la ZLEC pourrait apporter une réponse à la menace que les Accords de partenariat économique (APE) entre les régions africaines et l'Union européenne posent à la transformation structurelle de l'Afrique a également été soulevée. Les groupes de la société civile ont déclaré que jusqu'ici, les processus conduisant à la mise en place de la ZLEC n'ont pas été transparents, consultatifs ou inclusifs. Le coordonnateur de Third World Network-Africa, Yao Graham, a souligné que les préoccupations des OSC ne concernent pas uniquement les processus, mais également les questions de fond. Des discussions nationales traitant des questions relatives aux processus et à la forme de la ZLEC devraient être organisées. Plus particulièrement, elles devraient, entre autres, aborder la question de savoir si la ZLEC consiste uniquement en la libéralisation des échanges ou la transformation structurelle, déterminer qui doit prendre part aux négociations et comment disséminer les informations.

Il semble que beaucoup d'initiatives se déroulent en même temps dans toutes les CER. Toutefois, de sérieux défis, qui pourraient s'avérer des pierres d'achoppement à la réalisation de la ZLEC s'ils ne sont pas relevés, persistent. La ZLEC, alors même qu'elle cherche à garantir le plus rapidement possible l'avènement d'une Afrique intégrée, semble dérailler pour ce qui est de l'application du Traité d'Abuja.

Les participants au colloque ont dans une large mesure jugé la date butoir de 2017 pour l'établissement de la ZLEC irréaliste. Pour étayer cette opinion, certains participants ont souligné les inégalités en matière de niveau de développement et l'état de préparation des différentes CER à adhérer à la ZLEC et les Etats membres en faveur de cette disposition.

M. Babajide Sodipo de la Commission de l'Union Africaine a dans sa présentation, expliqué les motivations derrière le calendrier de la mise en place de la ZLEC. Il a évoqué un certain nombre de facteurs qui, réduiraient à néant les efforts à l'intégration de l'Afrique s'ils ne sont pris en compte. D'après lui, le consensus basé

sur le système commercial multilatéral fixé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), perd de sa pertinence avec l'émergence des accords méga régionaux commerciaux fondés sur la réciprocité. L'APE illustre la préférence pour la réciprocité et la prochaine version de la Loi sur la croissance et les possibilités économiques en Afrique (AGOA,) pourrait également être basée sur la réciprocité. Les accords commerciaux signés avec le Brésil, la Chine et l'Inde vont dans le même sens. M. Sodipo a ajouté que la ZLEC sera une réponse immédiate et effective à toutes les tentatives des partenaires commerciaux de l'Afrique de conclure avec cette dernière des accords de réciprocité contraignants. En dehors des possibles répercussions de ces accords sur la transformation structurelle et le développement de l'Afrique, cette dernière va également se retrouver avec la tâche supplémentaire de négocier tous ces différents accords commerciaux multilatéraux en plus de la ZLEC.

Ainsi l'enchaînement et la consolidation d'autres initiatives sur le continent constituent autant d'obstacles majeurs qui doivent être éliminés en vue d'une ZLEC efficace. Pour aboutir à une ZLEC bénéfique à l'Afrique et à ses peuples, il faudra résoudre la question des capacités de production de l'Afrique et assurer que la transformation structurelle soit le point central de la ZLEC non la libéralisation des échanges.

**Cornelius Adedze est rédacteur de la revue African agenda.*

Le commerce pour une justice économique ?

La zone de libre-échange continentale et l'agenda de la transformation structurelle de l'Afrique

La ZLEC livrera t- elle une justice économique au peuple africain? Va- t- elle promouvoir la transformation structurelle dont l'Afrique a si désespérément besoin ? s'interroge ***Kathryn Tobin**.

En 2012, l'Union Africaine a convenu de mettre en place une Zone de libre-échange continentale (ZLEC): une initiative africaine majeure visant à propulser avec urgence l'agenda de l'intégration et du développement qui a caractérisé les aspirations continentales depuis la création de l'Organisation de l'union africaine en 1963.

La ZLEC dont la mise en place complète est prévue pour 2017 représente une opportunité décisive pour le redressement les faiblesses des économies africaines au sein de l'ordre économique mondial. Si elle aboutit, la ZLEC – « le méga marché régional par et pour l'Afrique » un marché commun de plus d'un milliard de personnes avec un PIB total de plus de 3000 milliards de dollars US peut servir de puissant levier aux économies africaines face aux diktats de l'OMC et aux arrangements économiques contraignants conclus avec l'Union européenne et les Etats Unis d'Amérique.

D'après la Commission de l'Union Africaine, la création de la ZLEC, si elle s'accompagne de mesures de facilitation des échanges, peut faire doubler sinon plus, la part du commerce intra- africain d'ici 2022. Cela sera un atout considérable pour le continent dont le commerce intra régional, tournant autour de 12%, est largement plus faible comparativement à ceux de l'Asie, de l'Amérique latine ou de l'Europe. La ZLEC a le potentiel de promouvoir la transformation économique de l'Afrique en augmentant la compétitivité et la productivité des biens et services africains et en favorisant la circulation des biens produits par les économies africaines vers les marchés voisins et au-delà.

Les gouvernements africains débattent en ce moment de la forme que doit prendre la ZLEC à travers des réunions trimestrielles de l'UA et à travers le travail d'un groupe d'appui technique. Un projet de texte doit être publié à cet effet. Toutefois, les dernières nouvelles émanant du forum des négociations indiquent que la ZLEC va se focaliser sur la libéralisation des échanges : la réduction des tarifs et, par

ricochet, des barrières économiques aux échanges des biens et services sur le continent. Jusqu'ici, les discussions sur la création de la ZLEC ne se sont pas suffisamment penchées sur la question des liens entre les futurs marchés communs et ses relations avec les secteurs fondamentaux de l'économie: la finance, l'investissement, l'agriculture, l'emploi et l'égalité des genres.

Au-delà de la Libéralisation des Tarifs: Une ZLEC pour le Développement

Une ZLEC caractérisée par l'ouverture des marchés et la libéralisation des échanges tout court ne mènera pas à la transformation structurelle des économies africaines. Le commerce ne stimule pas l'industrie manufacturière par défaut; faciliter des échanges de biens sans soutenir leur production ne contribuera pas à un développement réel des économies africaines. Par conséquent, la ZLEC doit donc inclure un agenda qui va au-delà de la libéralisation des tarifs et englobe une politique interventionniste industrielle et agricole. Cet agenda doit soutenir la capacité productive et la transformation agraire des pays afin de développer l'industrie manufacturière et agro-alimentaire des économies nationales plutôt que de poursuivre l'exportation des matières premières et des produits de base. En outre et contenu du fait que le secteur agricole constitue le plus grand pourvoyeur de moyens de subsistance, d'emploi et de revenu, la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CENUA) recommande l'inclusion d'un accord sur l'agriculture dans la ZLEC en vue d'assurer sa concordance avec les cadres de politique continentaux convenus comme – la Déclaration de Malabo et le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA)- qui contiennent des dispositions visant à améliorer la sécurité alimentaire, le développement rural, la productivité et une plus grande participation aux chaînes de valeur agricoles. Cette mesure est essentielle à la promotion du droit à l'alimentation des peuples africains et à leur souveraineté alimentaire tout en créant parallèlement des options devant permettre aux économies agricoles de tirer profit de la ZLEC.

En dehors du fait qu'elle ne constitue pas le seul moteur de la transformation structurelle en Afrique, la libéralisation des tarifs à elle seule pourrait aggraver la situation économique, surtout celle des pays africains aux capacités productives nationales plutôt faibles. En tant que derniers recours de la panoplie des instruments de politiques des pays africains, les tarifs aident à générer des recettes, permettent le contrôle des prix en vue de privilégier les produits locaux et de promouvoir les produits locaux et se protéger contre l'inondation des importations. L'abolition ou la réduction significative des tarifs supprimera le levier des Gouvernements africains dans la protection de leurs agriculteurs et consommateurs. Néanmoins, la

libéralisation des tarifs se retrouve au cœur de plusieurs accords signés par ces gouvernements tels que les accords de partenariat économique avec l'Union européenne et les traités bilatéraux d'investissements avec les Etats Unis.

Etant donné que les CER ont déjà accepté d'accorder un traitement préférentiel aux marchandises en provenance d'Europe et des Etats Unis, la mise en place de la ZLEC offrira à ces marchandises un marché élargi.

Cette éventualité est davantage compliquée par le principe des acquis du Traité d'Abuja qui empêche les pays africains d'offrir des arrangements préférentiels plus avantageux aux acteurs économiques externes que ceux qu'ils s'offrent entre eux sur le continent. En d'autres termes, La ZLEC devra s'assurer que la libéralisation des tarifs entraîne des taux plus faibles que ceux des tarifs imposés sur les marchandises européennes et américaines déjà réduits de 70-90%. Cette politique réduit considérablement le montant des recettes qu'un gouvernement africain pourrait percevoir dans le cadre de la ZLEC et accule les Gouvernements africains entre la solidarité continentale, d'une part, et les accords contraignants avec l'Europe et les USA, d'autre part. Les accords méga régionaux commerciaux en discussions récemment ailleurs dans le monde viennent compliquer encore plus la situation. En effet, l'Afrique dans l'ensemble va intégrer dans ses marchés ses partenaires dans ces accords et, par ce fait, éliminer le traitement préférentiel négocié dans le cadre des APE ou des TBI.

La ZLEC doit, par conséquent, chercher à rationaliser ces différents régimes commerciaux et à réaliser la cohérence des politiques qui manque présentement en raison des APE et des CER chevauchantes. La réalisation d'un marché continental peut offrir à l'Afrique le levier nécessaire pour remettre en cause les accords existants préjudiciables à l'agenda de transformation structurelle de l'Afrique, notamment les APE, TBI et l'OMC. Elle doit également s'accompagner de mesures protectionnistes à la fois en tant que continent et individuellement pour les pays africains en prenant en compte le principe de « géométrie variable » : la reconnaissance de la nécessité pour les pays africains d'adopter des points de départ différents en matière de produits commercialisables et de capacité productive.

Conclusions

Se contenter d'ouvrir les marchés des pays et des sous-régions africains en faveur des uns et des autres sur le continent et aux marchandises européennes et américaines circulant sur leurs territoires en raison des arrangements bilatéraux déjà-existants –

ne va pas stimuler la transformation structurelle économique dont le continent a si urgemment besoin.

Pour que la ZLEC puisse garantir des avantages concrets pour les agriculteurs, commerçants, consommateurs, travailleurs et économies africains, elle doit constituer un cadre qui va au-delà de la libéralisation des tarifs et doit s'accompagner d'investissements significatifs dans les capacités de production nationale et dans le secteur agricole. Associée à la protection des marchés (en reconnaissance du fait que certains pays africains sont mieux placés que d'autres pour bénéficier plus et plus rapidement) et une réorganisation collective des arrangements commerciaux de l'Afrique avec les acteurs externes, la ZLEC a la potentialité de contribuer à l'autodétermination des économies et peuples africains.

Les négociations sur la ZLEC offrent aux Chefs d'Etat africains l'opportunité de faire preuve d'un leadership ambitieux afin de négocier un accord continental qui appuiera la transformation structurelle africaine à travers l'industrialisation et la création d'emplois décents et de réaliser ainsi l'agenda de « développement » significatif des économies et des peuples africains.

Par ailleurs, la ZLEC a la potentialité de faire basculer en faveur des économies africaines les déséquilibres de pouvoir existants, en assurant au sein de l'Afrique l'équité en matière de genre et de classe ainsi qu'entre les économies africaines et celles des puissantes nations du Nord. En tant que moteur d'une intégration régionale générale-allant au-delà de la libéralisation des tarifs- la ZLEC pourrait servir d'étape fondamentale dans l'amélioration de la situation économique des pays et peuples africains.

Le mois prochain, les gouvernements africains et du monde ainsi que la société civile vont se réunir à Nairobi pour la CNUCED 14- la 14^e session de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement. En tant que, peut être, seul espace intergouvernemental qui articule un agenda qui prend en compte les besoins et priorités des pays vulnérables, la CNUCED offre une importante plateforme aux leaders africains pour renforcer cette optique pleine d'aspiration. Lors cette réunion qui se tiendra sur le continent africain, les leaders et la société civile africaine pourront renforcer cette vision nécessaire pour une ZLEC réellement transformatrice, à travers la solidarité régionale et mondiale, afin de soutenir l'autodétermination des gouvernements africains et ceux d'autres pays en développement et de les repositionner véritablement au sein des structures commerciales financières et de gouvernance économique mondiales.

**Kathryn Tobin est coordinatrice de politiques auprès de Regions Refocus*